

**DECISION N° 2019 - 038**  
**DELEGATION DE POUVOIR**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 renouvelant M. Alain TOUBOL, dans ses fonctions de directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

donne pouvoir à Monsieur Pierre VICQ, agissant en qualité de Responsable du Service Patrimoine, à l'effet de représenter et d'intervenir au nom de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine dans le cadre de la procédure judiciaire se déroulant au Tribunal de Grande Instance de Nancy, par devant le juge de l'exécution pour l'affaire réunissant l'EPFL et M. [REDACTED].

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement Public Foncier de Lorraine.

A Pont à Mousson, le 21 mai 2019

Le Directeur Général

Alain TOUBOL

